Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DESA2026-24-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 30/09/2026

VILLE DE BOLBEC

DESA 2026/24

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER CAUX VALLEE DE SEINE POUR L'ORGANISATION D'UNE MARCHE ROSE

- - - - -

Rapporteur : Madame Isabelle GERVAIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'organisation d'une « marche rose » par l'espace Ligue – Caux Vallée de Seine, au parc des Aulnes de Lillebonne le dimanche 18 octobre 2026 ;

CONSIDERANT que cette manifestation est destinée aux familles résidant dans toute la vallée du commerce, et donc des habitants de Bolbec ;

…/…

CONSIDERANT la demande en date du 15 juin 2026, de madame Nadine KERVELLA, référente de l'espace ligue Caux Vallée de Seine du Comité de Seine-Maritime, pour l'encadrement de la marche de 6 km par les éducateurs sportifs de la commune de Bolbec ;

CONSIDERANT que ce partenariat répond à un intérêt local, en permettant de mobiliser les habitants autour d'une action de prévention, de sensibilisation et de solidarité, tout en soutenant les missions d'intérêt général poursuivies par la Ligue contre le cancer ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la participation à titre gracieux, des trois éducateurs sportifs de la direction « Enfance-Sport-Association » pour l'encadrement des participants à la « marche rose » de 6 km organisée par le comité départemental de Seine-Maritime de la ligue contre le cancer, le dimanche 18 octobre 2026 au parc des Aulnes de Lillebonne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence tout, élu dûment habilité à signer la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ